



Journée des adhérents

17 Novembre 2023

PRINCIPE DE NEUTRALITÉ DANS LES SERVICES DU SAH (matin)

EMPLOIS EN TENSION DANS LES SIE : QUELLES SOLUTIONS ? (après-midi)

Dans un avis relatif au respect du principe de neutralité dans les établissements et services du secteur associatif habilité relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, le Conseil d'Etat (saisi par le Premier Ministre) a rendu un avis le 14 octobre 2021 qui modifie substantiellement plusieurs points relatifs aux obligations qui s'imposent au SAH en termes :

- ◆ de neutralité et de laïcité,
- ◆ mission de service public,
- ◆ de droit du travail,
- ◆ de prise en charge des mineurs.

Autrement dit, les salariés du SAH, qu'ils exercent des missions habilitées par la seule PJJ (CEF, CER, SIE, RP), ou bien dans le cadre d'une habilitation ASE-PJJ, sont désormais soumis aux règles de laïcité et neutralité, déjà en vigueur à la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Les SIE sont donc bien évidemment concernés par cet avis. La Fn3s, soucieuse de répondre aux interrogations de ses adhérents, a souhaité organiser une journée d'information sur ce sujet et ses déclinaisons.

Nous avons invité **Delphine BERGERE DUCOTE, Chargée de mission nationale de veille et d'information MNVI à la DPJJ** qui retracera les différents éléments qui ont amené à cet avis : rapport de l'Inspection Générale de la Justice, demande d'avis au Conseil d'Etat, décision du Conseil d'Etat. Elle exposera quelques outils mis en œuvre par la DPJJ pour les ressources humaines. Seront aussi évoqués les possibilités offertes par les Référents Laïcité Citoyenneté présents dans les DIRPJJ et les DTPJJ. Un deuxième intervenant est pressenti pour évoquer les conséquences RH de cet avis auprès des associations.

L'après-midi, nous vous proposons de réfléchir à la difficulté du recrutement dans les services de protection de l'enfance et notamment les SIE :

- ◆ diagnostic ;
- ◆ propositions ;
- ◆ lien avec les normes emplois/MJIE.

Cette journée est ouverte à tous les professionnels (travailleurs sociaux, cadres, psychologues) des services de protection de l'enfance et notamment des SIE.

À l'Enclos Rey — 98 bis rue du Théâtre — 75015 Paris



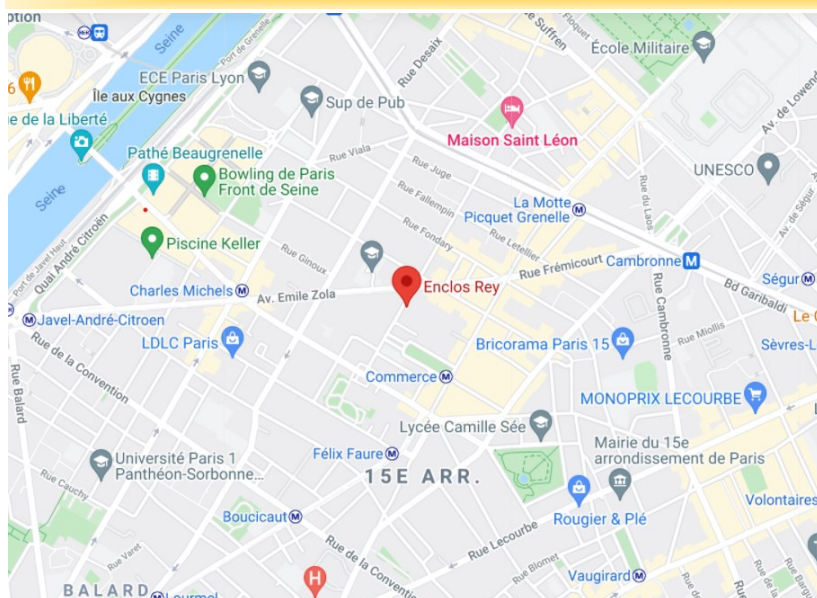
PROGRAMME DE LA JOURNEE

| | |
|---------|---|
| 9 h 15 | Café d'accueil et Accueil des participants |
| 9 h 30 | Mot de bienvenue du Président et introduction à la journée. |
| 10 h 00 | Intervention de Delphine BERGERE DUCOTE , responsable de la Mission Nationale de Veille et d'Information à la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| 11 h 00 | Echanges avec la salle |
| 11 h 30 | Intervention sur les conséquences RH de l'avis du Conseil d'Etat |
| 12 h 30 | Repas |
| 14 h 00 | Situation actuelle des SIE : <ul style="list-style-type: none">◆ Difficultés de recrutement ;◆ Diagnostic ;◆ Propositions ;◆ Lien avec les normes emplois/MJIE définies. |
| 16 h 00 | Conclusion de la journée |

MERCI DE RETOURNER LE BULLETIN D'INSCRIPTION

Avant le 7 novembre

INFOS PRATIQUES



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

9 chemin des Bas Refoux

49610 ST MELAINE SUR AUBANCE

Tél : 06 45 84 43 16 — Courriel : Contact@fn3s.fr

**Journée gratuite,
repas sur place à la charge des participants**

Stations de métro

- 8 Commerce
- 10 Avenue Emile Zola
- 6 8 10 La Motte-Picquet - Grenelle